

UROREC, SILODYX : nouvelle molécule

La silodosine, développée en Europe par le groupe Bouchara, est commercialisée dans deux spécialités : Urorec (Bouchara Recordati) et son co-marketing, Silodyx (Zambon). Il s'agit d'un alpha-bloquant, le cinquième disponible pour traiter les symptômes de l'hypertrophie bénigne de la prostate. Le plus souvent, la silodosine est prescrite à la dose de 8 mg par jour en une prise.

Boîtes de 30 gélules, liste I, remb. SS à 35 %, prix public : 15,12 € ;

- Bouchara Recordati : Urorec 8 mg, AMM : 374 942.5 ; Urorec 4 mg, AMM : 374 938.8 ;

- Zambon : Silodyx 8 mg, AMM : 374 934.2 ; Silodyx 4 mg, AMM : 374 907.5.

Journal officiel du 11 novembre 2010

GÉNÉRIQUES : extension du Répertoire

Le Répertoire des génériques s'élargit de trente groupes génériques tandis qu'il en perd trois. Le *Journal officiel* du 25 novembre a publié la décision du 30 septembre 2010 de l'Afssaps. Parmi les nouveaux groupes, citons :

- les quatre groupes atorvastatine 10 mg, 20 mg, 40 mg et 80 mg (princeps : Tahor 10 mg, 20 mg, 40 mg et 80 mg, comprimé pelliculé) ;
- le groupe clobétasol (propionate) 0,05 % (Derموval 0,05 %, crème) ;
- les deux groupes manidipine (chlorhydrate) 10 mg et 20 mg (Iperten 10 mg, 20 mg, comprimé) ;
- les trois groupes telmisartan 20 mg, 40 mg et 80 mg (Micardis 20 mg, 40 mg, et 80 mg, comprimé).

Notons la disparition du groupe benfluorex 150 mg (Médiator 150 mg, comprimé enrobé) et des groupes diclofénac sodique 25 et 100 mg (Voltarène Enfant et 100 mg, suppositoire).

Menveo dès 2 ans chez certains enfants

Dans une récente mise au point, l'Afssaps recommande l'injection hors AMM du vaccin Menveo à partir de 2 ans chez les enfants ayant des facteurs particuliers favorisant la survenue d'infections invasives à méningocoque.

De la sibutramine cachée sur Internet

Les patients ayant ingéré des comprimés d'Anabol Tablets vendus sur Internet et dont des analyses ont montré qu'ils contenaient de la sibutramine doivent consulter leur médecin rapidement.

VIMPAT : nouvelle présentation

Des boîtes de 14 comprimés de la spécialité antiépileptique Vimpat à 50 mg de lacosamide sont désormais disponibles.

UCB Pharma, boîtes de 14 comprimés, AMM : 388 295.7, liste I, remb. SS à 65 %, prix public : 12,95 €

ARRÊTS DE COMMERCIALISATION

A épuisements des stocks en pharmacie, Phlébogel en tube de 100 g (AMM : 319 879.3), Sympavagol en solution buvable (AMM : 310 252.8), Terpone suppositoires enfants (AMM : 310 407.1) et le sirop sans sucre Valda toux sèche (AMM : 337 801.2) cessent d'être commercialisés.

PROFÉMIGR : nouvelle spécialité

Le laboratoire Sanofi Aventis lance Profémigr, des comprimés sécables dosés à 150 mg de kétoprofène. Cette spécialité est exclusivement indiquée dans le traitement de la migraine chez les patients de plus de 15 ans.

Sanofi Aventis, boîte de 10 comprimés, AMM : 375 224.9, liste II, remb. SS à 65 %, prix public : 3,64 €.

KEPPRA 100 mg/ml : deux présentations supplémentaires

La solution buvable Keppra 100 mg/ml est dorénavant indiquée chez le nourrisson à partir de 1 mois et l'enfant de moins de 4 ans dans le traitement des crises partielles d'épilepsie (avec ou sans généralisation secondaire). C'est pourquoi deux nouvelles présentations pédiatriques du médicament à base de lévétiracétam sont disponibles. La première pour les nourrissons de 1 à 6 mois est un flacon de 150 ml associé à une seringue doseuse de 1 ml graduée de 0,05 ml en 0,05 ml (AMM : 398 276.5). La seconde adaptée aux nourrissons de plus de 6 mois et aux enfants de moins de 4 ans est un flacon de 150 ml accompagné d'une seringue doseuse de 3 ml graduée tous les 0,1 ml (AMM : 398 275.9).

UCB Pharma, liste I, remb. SS à 65 %, prix public : 51,29 € pour les deux présentations.

Journal officiel du 2 décembre 2010

RISÉDRONATE MONOSODIQUE : substituable à partir du 16 décembre

Le risédronate monosodique hémipentahydraté (ou acide risédronique) est protégé par son brevet jusqu'au 15 décembre à minuit. Dès le 16 décembre, ce biphosphonate peut être substitué. Pour l'heure, il existe uniquement au Répertoire le groupe générique Risédronate monosodique 35 mg. Par conséquent seule la spécialité anti-ostéoporotique Actonel 35 mg peut être substituée. En parallèle, le prix public d'Actonel 35 mg (boîtes de 4 et de 12 comprimés) baisse de 14 % environ à compter du 16 décembre. Actonel 5 mg (boîte de 28 comprimés) et Actonel 30 mg (boîte de 28 comprimés) sont également concernés par la baisse de prix.

Journal officiel du 26 octobre 2010, du 25 novembre 2010

PRAMIPEXOLE : substituable à partir du 16 décembre

Le pramipexole est également protégé par son brevet jusqu'au 15 décembre à minuit. A partir du 16 décembre, la spécialité Sifrol présentée en comprimés dosés à 0,18 mg et à 0,7 mg peut être substituée. Cette tombée dans le domaine public des présentations à libération immédiate de la spécialité indiquée dans la maladie de Parkinson s'accompagne d'une baisse de prix de toutes les présentations de Sifrol, y compris les formes à libération prolongée, à compter du 16 décembre. Pour les formes à libération immédiate (Sifrol 0,18 et 0,7 mg), la baisse de prix est de l'ordre de 14 % tandis que pour les formes à libération prolongée (Sifrol LP 0,26 mg, 0,52 mg et 1,05 mg), les prix publics diminuent de plus de 40 %.

Journal officiel du 20 avril 2010, du 25 novembre 2010

Les patients traités par hormone de croissance doivent consulter

L'Afssaps réagit suite à la publication des premiers résultats d'une étude concluant à un risque plus élevé de mortalité chez les patients soumis ou ayant été soumis à un traitement par hormone de croissance synthétique, particulièrement pour des doses élevées. En attendant des éléments complémentaires ainsi que les conclusions européennes, l'Agence alerte les prescripteurs sur l'importance de respecter les posologies de l'AMM et préconise de réserver ces traitements à des patients chez qui « *le bénéfice est grand* ».

Elle recommande par ailleurs aux patients traités ou ayant été traités par l'hormone de consulter leur médecin, sans urgence.

INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES : le Thesaurus de l'Afssaps est mis à jour

Depuis le 17 décembre, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé a mis en ligne sur son site la version actualisée du Thesaurus des interactions médicamenteuses. Six nouvelles interactions contre-indiquant l'association y sont répertoriées : oméprazole/nelfinavir, duloxétine/enoxacine, dabigatran/kétoconazole, colchicine/spiramycine, dronédarone/inhibiteurs puissants du CYP3A4 et aliskiren/itraconazole. De plus, deux associations jusqu'ici déconseillées sont désormais contre-indiquées : duloxétine/fluvoxamine et macrolides/colchicine.

NPLATE : des cas de thromboses de la veine porte chez les insuffisants hépatiques

Le romiplostim (Nplate), facteur de croissance plaquettaire disponible depuis plus d'un an, est à l'origine de thromboses de la veine porte chez des patients insuffisants hépatiques chroniques, traités pour une thrombopénie dans le cadre d'un purpura thrombopénique.

Le Résumé des caractéristiques du produit vient d'être modifié : Nplate ne doit pas être administré aux insuffisants hépatiques modérés à sévères sauf si le bénéfice du traitement est supérieur au risque de thrombose de la veine porte. De plus, la posologie doit être réduite dès que le taux de plaquettes dépasse $150.10^9/L$ pendant deux semaines de suite. Le traitement doit être suspendu lorsque le taux de plaquettes est supérieur à $250.10^9/L$.

NEUPRO : nouvelle molécule

Neupro est le premier traitement de la maladie de Parkinson sous forme de dispositifs transdermiques. Il se compose d'une nouvelle molécule : la rotigotine, un agoniste dopaminergique. Quatre dosages de Neupro existent : 2 mg, 4 mg, 6 mg et 8 mg par 24 heures. Le médicament est indiqué en monothérapie au début de la pathologie ou avec de la lévodopa aux stades avancés de la maladie d'Alzheimer quand l'effet de la lévodopa s'atténue. Il nécessite la mise en place d'un nouveau patch chaque jour. La posologie est progressivement augmentée jusqu'à la dose efficace, sans dépasser 8 mg/24 h en monothérapie et 16 mg/24 h en association à la lévodopa.

UCB Pharma, liste I, remb. SS à 65 % :

- Neupro 2 mg/24 h, boîte de 30 dispositifs transdermiques, AMM : 377 209.7, prix public : 58,52 euros ;

- Neurpo 4 mg/24 h, boîte de 30 dispositifs transdermiques, AMM : 377 211.1, prix public : 81,62 euros ;

- Neupro 6 mg/24 h, boîte de 30 dispositifs transdermiques, AMM : 377 213.4, prix public : 104,71 euros ;

- Neupro 8 mg/24 h, boîte de 30 dispositifs transdermiques, AMM : 377 215.7, prix public : 127,45 euros ;

- Boîte de titration contenant 7 dispositifs transdermiques de chaque dosage, AMM : 373 295.6, prix public : 87,22 euros.

Journal officiel du 4 août 2010

SPIRIVA RESPIMAT : nouvelle présentation

A la poudre à inhaler Spiriva s'ajoute une solution de tiotropium à inhaler disponible sous le nom de Spiriva Respimat. Chaque dose de solution délivrée par le système Respimat renferme 2,5 µg de tiotropium. Dans le traitement de fond de la BPCO, la posologie classiquement utilisée est de deux doses par jour.

Boehringer Ingelheim, 60 doses en cartouches avec un système inhalateur, AMM : 381 920.3, liste I, remb. SS à 65 %, prix public : 40,76 euros.

Journal officiel du 26 février 2010

OLÉRY : nouvelle présentation

Une version sans sucre du sirop antitussif Poléry s'ajoute à la version classique avec sucre. Il s'agit d'un sirop édulcoré par la saccharine sodique et du cyclamate de sodium. Le sirop destiné aux adultes reste composé d'érysimum et de codéine.

Pierre Fabre Médicament, flacon de 200 ml + godet doseur, AMM : 398 458.6, remb. SS à 35 %, prix public : 2,64 euros.

Journal officiel du 30 novembre 2010

FRAGMINE : nouveaux dosages

Quatre nouveaux dosages de Fragmine sont commercialisés pour deux nouvelles indications de la daltéparine : le traitement prolongé de la maladie thromboembolique veineuse symptomatique et la prévention de ses récurrences chez les patients cancéreux. Trois des quatre dosages sont conditionnés en boîte de 5 seringues préremplies : Fragmine 12 500 UI (59,69 euros, AMM : 397 432.3), Fragmine 15 000 UI (66,98 euros, AMM : 397 434.6), de Fragmine 18 000 UI (79,33 euros, AMM : 397 435.2). S'y ajoute Fragmine 7 500 UI (66,98 euros, AMM : 397 430.0) présenté en boîte de 10 seringues de 0,3 ml.

Pfizer, liste I, remb. SS à 65 %.

Journal officiel du 19 octobre 2010

CARLIN Gé : remboursable à 65 %

Les pilules contraceptives Carlin Gé, qui associent 75 µg de gestodène à 20 ou 30 µg d'éthinylestradiol, sont dorénavant remboursables par la Sécurité sociale à 65 %. Le prix public d'une boîte de 1 plaquette de 21 comprimés est fixé à 2,90 euros et la boîte de 3 plaquettes de 21 comprimés coûte 7,28 euros.

Journal officiel du 24 décembre 2010

SUTENT : plusieurs cas d'ostéonécrose de la mâchoire

Entre janvier 2006 et janvier 2010, 27 notifications d'ostéonécrose de la mâchoire ont été réalisées parmi 101 400 patients traités par Sutent (sunitinib). Les patients recevant en parallèle ou ayant reçu un traitement par biphosphonates en intraveineuse sont majoritairement touchés. Face à cet effet indésirable rare, le laboratoire Pfizer modifie le résumé des caractéristiques du produit et recommande dorénavant que les patients aient un examen bucco-dentaire et des soins appropriés avant la mise sous traitement.

GRAZAX 75 000 SQ-T : nouvelle spécialité

Grazax est la première immunothérapie de désensibilisation aux pollens de graminées disponible en comprimés sublinguaux à l'officine. Elle est indiquée en seconde intention chez les patients âgés de plus de 5 ans qui souffrent de rhinites et de conjonctivites allergiques liées à ce type d'allergènes. Les comprimés contiennent un extrait allergène standardisé de pollen de phléole des prés. La dose recommandée est de un comprimé par jour à laisser fondre sous la langue, sans déglutir pendant une minute et sans boire ni manger pendant 5 minutes. Le traitement dure trois ans.

ALK Abello, boîte de 30 lyophilisats oraux, AMM : 378 011.6, liste I, remb. SS à 15 %, prix public : 69,18 €

Journal officiel du 28 décembre 2010

ZALERG 0,25 mg/ml : nouvelle spécialité

Zalerg est un collyre à base de kétotifène indiqué dans le traitement symptomatique des conjonctivites allergiques chez les patients de plus de 3 ans. Il se présente en flacon multidose mais ne contient pas de conservateur du fait de la présence d'une membrane filtrante qui s'oppose à la contamination microbienne pendant 8 semaines. La posologie préconisée pour Zalerg est de une goutte dans chaque œil deux fois par jour.

Théa, flacon compte-gouttes de 5 ml, AMM : 492 503.1, liste II, remb. SS à 35 %, prix public : 6,26 €

Journal officiel du 28 décembre 2010

DAIVOBET 50 µg/0,5 mg/g : nouvelle présentation

Le traitement contre le psoriasis Daivobet, à base de calcipotriol et de bêtaméthasone, est disponible en gel. Cette forme galénique est indiquée pour traiter à la fois les plaques corporelles et le psoriasis du cuir chevelu.

Léo Pharma, flacon de 60 g, AMM : 389 693.6, liste I, remb. SS à 65 %, prix public : 47,29 €

Journal officiel du 28 décembre 2010

IMPLANON : l'implant contraceptif s'améliore et devient Nexplanon

Le laboratoire Schering-Plough arrête la commercialisation d'Implanon au profit de l'implant Nexplanon. Le nouvel implant contraceptif a l'avantage de contenir du sulfate de baryum, ce qui facilite sa localisation par radiographie. De plus, un nouveau dispositif applicateur sécurise la mise en place sous-cutanée de l'implant. Nexplanon conserve le numéro d'AMM et le prix d'Implanon.

Journal officiel du 17 décembre 2010

FERINJECT : nouvelle spécialité

Ferinject est la première spécialité à base de fer injectable disponible en ville. Elle est soumise à prescription hospitalière et indiquée dans le traitement des carences martiales chez les patients de plus de 14 ans après échec ou impossibilité d'une supplémentation par voie orale. La dose de Ferinject est calculée au cas par cas en tenant compte du poids du patient, du taux réel et du taux cible d'hémoglobine. Son administration se fait par voie intraveineuse, en une injection unique, soit en bolus, soit en perfusion.

Laboratoire Vifor, liste I, remb. SS à 65 %, deux conditionnements :

- flacon de 2 ml, AMM : 386 812.4, prix public : 28,32 €

- flacon de 10 ml, AMM : 386 924.7, prix public : 123,66 €

Journal officiel du 28 décembre 2010

NORDITROPINE NORDIFLEX 15 mg/1,5 ml : nouvelle spécialité

Norditropine Nordiflex est le nom d'une nouvelle présentation de somatropine. Il s'agit d'une solution injectable dosée à 15 mg/1,5 ml conditionnée dans un stylo prérempli. Elle s'ajoute aux trois dosages de la solution injectable Norditropine Simplexx conditionnée en cartouches. Norditropine Nordiflex bénéficie des mêmes indications que Norditropine Simplexx.

Novo Nordisk, boîte de 1 stylo prérempli de 1,5 ml, AMM : 363 969.4, liste I, médicament d'exception, prescription initiale hospitalière annuelle, prescription restreinte, remb. SS à 100 %, prix public : 476,32 €.

Journal officiel du 26 novembre 2010

LEVOFREE : nouvelle spécialité

Levofree est un collyre remboursable composé de lévocabastine dosée à 0,05 %. Sa particularité réside dans sa présentation en unidoses et l'absence de conservateur dans la formule. Il est indiqué chez l'adulte et l'enfant en cas de conjonctivite allergique.

Chauvin Bausch & Lomb, boîte de 30 unidoses de 0,3 ml, AMM : 391 313.2, liste II, remb. SS à 35 %, prix public : 4,36 €.

Journal officiel du 17 décembre 2010

MEGAMAG : nouveau médicament familial

Suite au déremboursement des spécialités à base de magnésium administrées par voie orale, Megamag devient un médicament conseil et change de présentation. Les boîtes renferment désormais 45 gélules (dosées à 45 mg de magnésium) au lieu de 40.

Mayoly-Spindler, boîte de 45 gélules, AMM : 491 726.7.

MULTAQ : instauration d'une surveillance hépatique

Si Multaq était déjà contre-indiqué en cas d'insuffisance hépatique sévère, il n'y avait pas pour le moment de préconisation quant à une surveillance hépatique dans le résumé des caractéristiques du produit. Les dernières données de pharmacovigilance font évoluer la donne et il est désormais recommandé de réaliser un bilan de la fonction hépatique avant la mise sous dronedarone. Puis, une fois le traitement instauré, un contrôle hépatique devra être pratiqué tous les mois pendant les six premiers mois, puis à 9 et à 12 mois puis régulièrement. Le traitement par Multaq devra être arrêté si, lors de deux contrôles successifs espacés de 48 à 72 heures, le taux d'ALAT reste supérieur ou égal à trois fois la limite autorisée. Quant aux patients

actuellement traités par la dronédarone, ils doivent consulter leur médecin en vue d'un bilan hépatique.

EBIXA 5 mg/pression : remplace Ebixa 10 mg/g

Depuis juin 2010, la solution buvable Ebixa se prélève à l'aide d'une pompe doseuse et non plus d'un compte-gouttes. Jusqu'à présent, le conditionnement portait encore la mention « solution buvable en gouttes ». Afin de réduire le risque de confusion engendré par le changement du système d'administration, la solution buvable Ebixa change de dénomination et s'appelle « Ebixa 5 mg/pression solution buvable » à la place de « Ebixa 10 mg/g solution buvable en gouttes ». Une activation de la pompe doseuse délivre 5 mg de mémantine, ce qui équivaut à 10 gouttes.

LANSOÏL SANS SUCRE : réservé aux plus de 15 ans

Le gel oral Lansoïl sans sucre étant dorénavant en libre accès à l'officine ([voir la liste parue au Journal officiel le 6 octobre 2010](#)), les conditions d'emploi du laxatif lubrifiant changent. Ce médicament est à présent indiqué chez l'adulte et l'enfant de plus de 15 ans. On pouvait auparavant l'utiliser chez le nourrisson et l'enfant. Sa durée d'utilisation est raccourcie à 10 jours au lieu de 15 jours auparavant.

ARRÊTS DE COMMERCIALISATION

Clamoxyl 1 g en poudre pour suspension buvable (boîte de 6 sachets, AMM : 331 547.7) et les gélules de Fungizone 250 mg (boîte de 40, AMM : 321 328.0) disparaîtront à épuisement des stocks en officine. Les deux derniers dosages de Niaspan LP encore disponibles (Niaspan LP 1000 mg et Niaspan LP 750 mg) cesseront également d'être commercialisés à épuisement des stocks.

REVLADE : nouvelle spécialité, nouvelle molécule

Revolade est un antihémorragique administré par voie orale. Il contient de l'eltrombopag, un agoniste des récepteurs à la thrombopoïétine qui augmente la synthèse plaquettaire. Les comprimés sont indiqués chez l'adulte splénectomisé souffrant de purpura thrombopénique immunologique (PTI) chronique réfractaires aux autres traitements, mais également en seconde intention lorsque la splénectomie est contre-indiquée. La prescription de Revolade est hospitalière, réservée aux spécialistes en hématologie ou en médecine interne. Le traitement impose une surveillance particulière.

Laboratoire GSK, liste I, remb. SS à 65 %.

- 25 mg, boîte de 14 comprimés pelliculés, AMM : 374 585.8, prix public : 518,09 euros.

- 25 mg, boîte de 28 comprimés pelliculés, AMM : 374 586.4, prix public : 1010,54 euros.

- 50 mg, boîte de 14 comprimés pelliculés, AMM : 374 588.7, prix public : 1010,54 euros.

- 50 mg, boîte de 28 comprimés pelliculés, AMM : 374 589.3, prix public : 1995,43 euros.

Journal officiel du 17 décembre 2010

MOVICOL : deux présentations remboursées

La version de Movicol aromatisée au chocolat (AMM : 494 768.2) ainsi que celle sans arôme (AMM : 494 765.3) sont désormais remboursées à 35 % par la Sécurité sociale. Leur prix est fixé à 4,83 euros.

Journal officiel du 27 janvier 2011

Gardasil et Cervarix équivalents pour le HCSP

Le Haut Conseil pour la santé publique (HCSP) revient sur ses recommandations de 2007 en estimant aujourd'hui, au vu de récentes données, que Gardasil et Cervarix peuvent être utilisés indifféremment dans le cadre de la vaccination contre le papillomavirus humain chez les jeunes filles. Les deux spécialités ne sont toutefois pas interchangeables au sein d'un même schéma vaccinal.

Pas de Pilule d'Or en 2010

La revue *Prescrire* n'a pas décerné de Pilule d'or pour son trentième palmarès présenté fin janvier. Seul Glivec est inscrit au tableau d'honneur pour son indication dans les tumeurs stromales gastro-intestinales digestives inopérables ou métastasées. En effet, la revue a pris en compte les années écoulées depuis le lancement du médicament qui montrent un allongement de la survie globale des patients.

DUOPLAVIN : nouvelle spécialité

Duoplavin est la première association fixe de clopidogrel et d'aspirine. Présenté sous forme de comprimés dosés à 75 mg de chaque principe actif, Duoplavin est indiqué chez les patients adultes déjà traités au préalable par les deux molécules prises séparément. La posologie recommandée est de un comprimé par jour.

Laboratoires Sanofi-Aventis et Bristol Myers Squibb, boîte de 30 comprimés pelliculés, AMM : 382 063.7, liste I, remb. SS à 65 %, 31,79 euros.

Journal officiel du 3 février 2011

FLECTOR TISSUGEL HÉPARINE : nouveau médicament familial

Flector Tissugel Héparine élargit la gamme Flector à base de diclofénac épolamine. Ce nouvel emplâtre médicamenteux associé à l'AINS de l'héparine ici employée pour ses propriétés anti-inflammatoires et anti-œdémateuses. Il est indiqué dans le traitement local des entorses bénignes de la cheville. Ce médicament peut être conseillé à partir de 15 ans et jusqu'à 55 ans, en l'absence de signes de gravité, en complément du glaçage de la cheville douloureuse, de sa mise au repos, de son élévation et de sa compression.

Laboratoire Génévrier, boîte de 3 emplâtres médicamenteux, AMM : 493 988.9, PAHT : 13,90 euros.

ANASTROZOLE : substituable à partir du 12 février

L'anastrozole, principe actif de la spécialité Arimidex 1 mg, est protégé par son brevet jusqu'au 11 février 2011 à minuit. Dès le 12 février, cet anticancéreux utilisé dans le traitement du cancer du sein peut être substitué par un des génériques dosés à 1 mg d'anastrozole, inscrits au Répertoire officiel. Le prix public d'Arimidex baisse le 11 février, passant à 116,77 euros la boîte de 30 comprimés et à 313,44 euros la boîte de 90 comprimés.

Journal officiel du 5 octobre 2010

La HAS s'oppose à la limitation de 200 bandelettes par an dans l'autosurveillance glycémique

Dans un avis publié le 14 février sur son site Internet, la commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (CNEDiMTS) de la Haute Autorité de santé revient sur la proposition de limiter la prise en charge des bandelettes d'autosurveillance glycémique à 200 par an chez les patients diabétiques de type 2 traités par insulinosécréteurs oraux. Pour la CNEDiMTS, « *aucun argument scientifique ne permet de justifier le seuil proposé de 200 bandelettes par an* ». Elle ajoute « *qu'il n'est pas recommandé que la prescription soit établie d'emblée pour une durée d'un an, le prescripteur devant au contraire évaluer périodiquement le besoin d'autosurveillance glycémique de chaque patient* ».

OZURDEX : nouvelle spécialité

Ozurdex est un implant oculaire contenant 700 microgrammes de dexaméthasone. Il est indiqué chez l'adulte dans le traitement des œdèmes maculaires consécutifs à une occlusion de la branche veineuse rétinienne ou de la veine centrale de la rétine pour lesquelles il constitue le seul traitement validé. La prescription d'Ozurdex est réservée aux médecins spécialistes en ophtalmologie et la mise en place de l'implant est réalisée sous anesthésie locale par un ophtalmologiste expérimenté dans les injections intravitréennes. Une antibiothérapie locale est recommandée avant l'implantation et obligatoire après celle-ci.

Laboratoire Allergan, boîte de 1 implant avec applicateur, AMM : 494 071.1, liste I, médicament d'exception, remb. SS à 100 %, prix public : 1 053,83 €.

Journal officiel du 4 février 2011

VERSATIS : nouvelle spécialité

Versatis est le premier emplâtre médicamenteux à base de lidocaïne disponible en ville. Indiqué dans le traitement symptomatique des douleurs postzostériennes, il s'applique une fois par jour sur la zone douloureuse. Il est possible d'utiliser simultanément jusqu'à 3 emplâtres pour recouvrir la zone à traiter. Ils ne doivent pas être appliqués sur une peau lésée ou irritée, ni être maintenus en place plus de 12 heures d'affilée. Une fenêtre thérapeutique de 12 heures doit être respectée entre les applications.

Laboratoire Grünenthal, boîte de 30 emplâtres, AMM : 382 856.7, liste II, remb. SS à 65 %, 104,36 €.

Journal officiel du 27 janvier 2011

ANZEMET 100 mg/5 ml : retrait mondial

La solution injectable Anzemet dosée à 100 mg/5 ml de dolasétron (AMM : 343 207.1) est retirée du marché au niveau mondial. Ce dosage de l'antiémétique est en effet associé à un risque accru d'arythmie. En France, Sanofi-Aventis a arrêté la commercialisation de toutes les présentations d'Anzemet en septembre 2008. Le laboratoire, qui estime qu'il reste encore quelques lots d'Anzemet 100 mg/5 ml sur le marché, procède actuellement à leur rappel.